

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F.

BULLETIN N° 3 DU 25 JUIN 1992

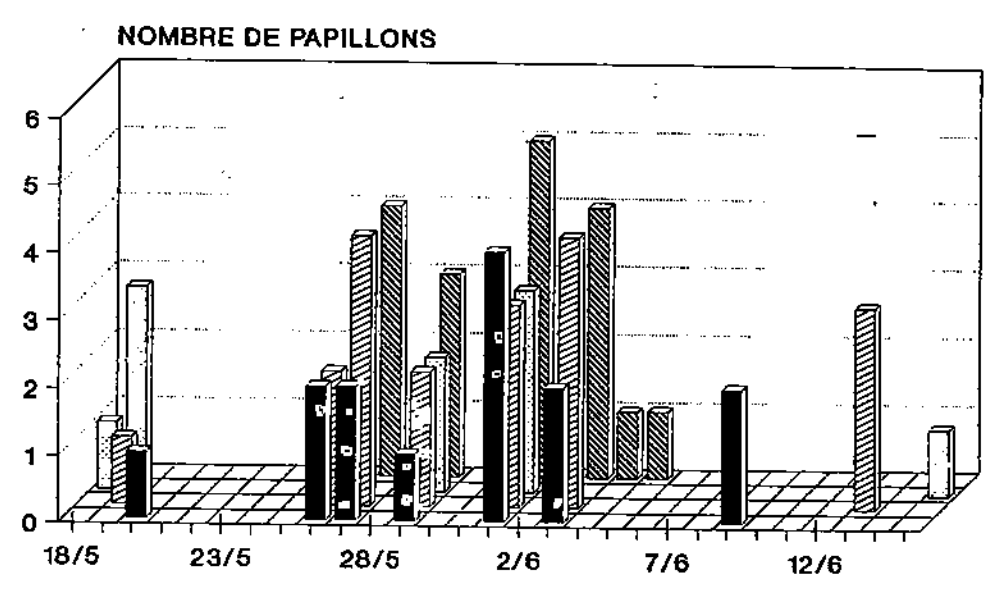
BULLETIN PROTECTION DU MAÏS SEMENCE
édité avec la collaboration
du SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE MAÏS SEMENCE "ARMAGNAC-BIGORRE"

MAIS

SESAMIE

Situtation

Le vol de l'insecte se termine, un regroupement des sorties de papillons a été observé dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin. Les évolutions larvaires restent ralenties par les températures actuelles.
Les migrations de plante à plante n'ont pas encore commencé.



Préconisation

• <u>Parcelles ayant reçu une demi-dose d'insecticide à un stade précoce</u>
Renouveler le traitement 3 semaines après la précédente intervention.
• <u>Parcelles non traitées</u>
Un intervention sera encore efficace.
Intervenir à la dose pleine à réception du bulletin.

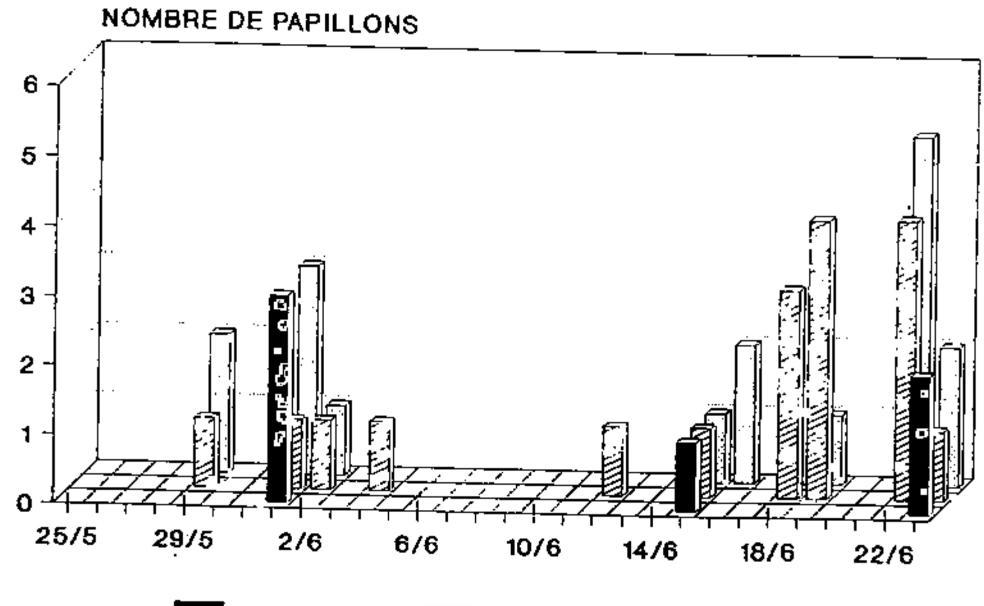
PYRALE

Situation

Le vol de la pyrale a débuté plus précocement qu'à l'accoutumé. La maximum du vol sera atteint dans les prochains jours.

Préconisation

Il est possible, cette année, de contrôler la pyrale au travers du traitement contre la sésamie.
Choisir une spécialité commerciale mentionné dans le bulletin précédent.



☞

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRENEES. Le Directeur - Gérant : D. CALLU. C.P.P.A.P. N° 532 AD

©, SPV, Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.